



Pantin, le 26 septembre 2017

La CFTC Enseignement privé (Snec-CFTC et Snepl-CFTC) a décidé d'appeler les maîtres de l'enseignement privé sous contrat à la grève le mardi 10 octobre 2017.

Cet appel est justifié par des motifs spécifiques à la fonction publique de l'Etat impactant les maîtres de l'enseignement privé sous contrat mais aussi par la situation spécifique de ceux-ci.

- Le nouveau **gel de la valeur du point de la fonction publique** poursuivra la tendance à la baisse du pouvoir d'achat.
- La réintroduction du jour de carence, alors que 70 % des salariés français bénéficient d'une convention collective annulant les effets des jours de carence, contribuera à la baisse du pouvoir d'achat de celles et ceux qui n'ont pas la chance de n'être jamais malades. Plutôt que de prendre des mesures visant à limiter les arrêts de complaisance, bien moins fréquents qu'on ne veut le laisser croire, elle contribue ainsi à générer de l'injustice sociale et à stigmatiser une profession dont l'image a été fortement dégradée par la plupart des gouvernements ces 20 dernières années.
- La **hausse de la CSG** est, faute d'accord et contrairement à l'objectif annoncé, à ce jour non compensée par une baisse équivalente des cotisations salariales. La baisse des salaires nets aura un impact évident sur le pouvoir d'achat.
- Avec la menace de **report de la progression indiciaire** négociée et actée dans le cadre du dispositif PPCR, l'Etat déciderait unilatéralement de ne pas tenir ses engagements. Rappelons que cette progression était la contrepartie d'une insuffisante revalorisation de la valeur du point d'indice (+ 1,2 % depuis juillet 2010 pour 6,3 % d'inflation, soit 4,8 % de perte de pouvoir d'achat). Là aussi, il s'agit de faire diminuer le pouvoir d'achat d'une profession dont l'Etat s'étonne pourtant de la faible attractivité au regard du nombre de postes non pourvus. On pourrait penser que la volonté est de développer le recours à des maîtres précaires, maîtres dont la rémunération est inférieure à celle ... d'un smicard précaire de droit privé. **La CFTC Enseignement privé persiste à demander de vraies mesures de déprécarisation et des salaires décents pour les maîtres délégués.**

Par cet appel à la grève, la CFTC Enseignement privé entend également dénoncer d'autres menaces contribuant à la dégradation des conditions de travail des maîtres :

- **pluri-annualisation du temps de travail**, alors qu'aucun garde-fou ne vient limiter le temps hebdomadaire réel de travail que l'extension incessante des missions et procédures ne cesse de faire augmenter,
- **rôle accru du chef d'établissement dans l'évaluation des maîtres**, sans que ceux-ci, salariés de droit privé d'entités de droit privé, ne soient certifiés pour évaluer des agents de droit public,
- etc.

Ces reculades et menaces ne sont pas conjoncturelles. Elles sont la poursuite d'un mouvement de fond dépassant la période d'activité des maîtres :

- **passage progressif des maîtres du privé d'ARRCO-AGIRC au système de retraite des agents temporaires de l'Etat (Ircantec)** depuis le 1er janvier 2017,
- **coup de rabot substantiel sur la retraite additionnelle des maîtres de l'enseignement privé (2013).**

Avec un double-effet : des taux d'indemnisation plus faibles s'applique(ro)nt à des salaires dont la valeur réelle diminue.

Les maîtres du privé sous contrat sont privés de toute possibilité de négocier leur rémunération et leurs conditions de travail avec leur employeur, l'Etat se contentant de leur appliquer des décisions négociées avec les seuls fonctionnaires. La CFTC Enseignement privé demande la création d'un lieu de dialogue social de négociation ou à participer aux négociations et concertations organisées avec les enseignants du public. Il continuera à se battre pour la reconnaissance du droit de ces quelque 140 000 salariés à être entendus et à être acteurs des relations sociales.